

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 14 mars 2019

## Grand débat Restitution des comptes rendus de réunion : Date limite le 18 mars

---

Un nombre important de réunions d'initiative locale s'est tenu dans le cadre du Grand débat. Or, une grande partie des comptes-rendus de ces réunions n'ont toujours pas été enregistrés sur la plateforme.

Le préfet de l'Isère attire l'attention des organisateurs sur la nécessité de procéder à cet enregistrement, sans quoi les échanges de ces réunions ne pourront être pris en compte dans la restitution finale du Grand débat.

Pour restituer une RIL, il faut se rendre sur la plateforme : [GrandDebat/Restituer-une-RIL](#).

Les organisateurs peuvent ainsi remplir **le formulaire de restitution prévu à cet effet**, et/ou **déposer leur document de compte-rendu directement en ligne** (8Mo maximum).

Pour les réunions ayant déjà eu lieu sans inscription préalable, il est également possible de les enregistrer a posteriori et ainsi d'en rendre compte sur la plateforme.

La date limite de remise des comptes rendus est fixée au **18 mars 2019**.

En cas de difficultés dans l'accomplissement de cette démarche, vous pouvez vous adresser à l'adresse mail [pref-granddebatnational@isere.gouv.fr](mailto:pref-granddebatnational@isere.gouv.fr).

#### Contact presse :

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38